

MOSELLE JEUNESSE FLORANGE



1. La Ville de Florange propose aux jeunes âgés de **11 à 17 ans** à titre gratuit un programme comportant plusieurs activités sportives et culturelles ;
2. En m'inscrivant, je m'engage à respecter l'ensemble du règlement intérieur MOSELLE JEUNESSE FLORANGE ;
3. Je vérifie **que je ne suis pas inscrit à plusieurs activités au même moment**. Le cas échéant, **aucune inscription ne sera prise en compte**.
4. Je m'engage à informer le service Jeunesse & Sports au 03 82 59 32 51 de l'annulation d'une réservation au plus tard 24h avant l'activité ;
5. Mon comportement doit être en accord avec le respect des valeurs du sport et de la vie en collectivité. Je respecte les autres et les lieux. Aucun comportement violent ou agressif ne sera toléré. Une attitude qui nuit au bon déroulement des séances sera immédiatement sanctionnée (exclusion de l'activité, voire exclusion du dispositif MOSELLE JEUNESSE).
6. Je me rends directement sur le lieu d'activité mentionné sur le planning ;
7. Pour certaines activités, le nombre de places est limité (entre 8 et 20). Cependant, **nous ne pouvons garantir la participation lors du retour des fiches d'inscription** au Service Jeunesse et Sports. Les participants à l'activité recevront un SMS et un e-mail la veille, quelques jours avant l'événement, afin de valider leur inscription. **Seul le SMS ou l'e-mail officialisera leur participation aux activités restreintes**. Cette procédure par SMS ou e-mail s'applique uniquement aux activités limitées en nombre, indiquées par un chiffre entre parenthèses.

Néanmoins, les inscrits à Moselle Jeunesse peuvent venir sur place pour bénéficier éventuellement d'une place laissée libre par un participant absent.

8. MOSELLE JEUNESSE FLORANGE donne priorité aux enfants résidents à Florange. Les extérieurs sont acceptés aux activités mais les Florangeois restent prioritaires sur les activités à nombre limitées. Une fraude sur l'adresse parentale pourrait être un motif d'exclusion de MOSELLE JEUNESSE.
9. Nous vous demandons de ne prendre avec vous aucun objet de valeur. La Ville se décharge de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration sur des objets personnels pouvant survenir lors des activités MOSELLE JEUNESSE.

Conformément à la Loi n° 2004-801 du 6 Aout 2004, « Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données personnelle, modifiant la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 « relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés », et conformément à l'article 9 du Code Civil relatif au droit à l'image, le présent formulaire est établi par la Ville de FLORANGE en qualité d'organisateur et animateur de l'opération MOSELLE JEUNESSE FLORANGE. Ce formulaire a pour finalités l'inscription et l'autorisation de prise de vue des participants à cette opération dans le cadre des activités mises en place. Les informations recueillies seront conservées durant 1 mois à compter de la fin de l'opération puis supprimées. Les destinataires de ces données sont, le service Jeunesse et Sports, les animateurs de l'opération, le service de la Communication, le cas échéant le service communication de ses partenaires.

Vous disposez notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de suppression de vos données à caractère personnel ainsi que de la possibilité de revenir à tout moment sur votre consentement. Ces droits s'exercent par demande écrite (accompagnée d'un justificatif d'identité) auprès du référent du délégué à la protection des données : Mairie de Florange - 134 Grand'rue - 57190 FLORANGE